

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 9 novembre 2014 refusant le certificat prévu à l'article L. 111-2 du code du patrimoine

NOR : MCCC1426477A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 9 novembre 2014, est refusé le certificat d'exportation demandé pour un manuscrit en partie autographe d'Hector Berlioz, *Les Troyens*, réduction pour chant et piano des actes 1, 3, 4 et 5, 4 volumes *in-4*, 1858-1859 ce rare témoin de l'écriture pianistique de Berlioz, dont la réapparition est susceptible de permettre d'approfondir la connaissance de la genèse et de l'évolution complexe de l'œuvre majeure de la maturité de cet important compositeur, ayant vocation à rejoindre les collections publiques françaises à fin de compléter l'ensemble de référence de ses partitions qu'elles conservent déjà, notamment le manuscrit autographe de la version orchestrale des *Troyens*.